

**INTERVENTION
DE MADAME MARGIE SUDRE
DEPUTE AU PARLEMENT EUROPEEN
A L'OCCASION DU FORUM
« LA REUNION , UNE TERRE AU TRAVAIL »
ORGANISE PAR RENE-PAUL VICTORIA
DEPUTE-MAIRE DE SAINT-DENIS**

*** * ***

**ASSEMBLEE NATIONALE
SALLE VICTOR HUGO
JEUDI 17 FEVRIER 2005 – 09H00-13H00**

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Madame la Ministre de l'Outre-mer,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations
économiques,
Mesdames, messieurs,
Chers amis,

Je tiens à remercier, tout d'abord, René-Paul Victoria de m'avoir conviée à cette rencontre et à le féliciter de promouvoir, une fois encore, le dynamisme et le volontarisme de nos compatriotes réunionnais. Je sais que le savoir-faire et les réussites de l'Outre-mer en général et de La Réunion en particulier, lui tiennent particulièrement à cœur. C'est pourquoi j'ai accepté avec beaucoup d'enthousiasme cette invitation.

Car c'est l'occasion pour moi d'évoquer cette Réunion qui aime entreprendre, de vous faire part de cette volonté constante des Réunionnais de faire bouger les choses pour les améliorer, et de vous rappeler enfin avec conviction que l'Outre-

mer n'est pas une charge mais une chance formidable pour la France et l'Europe.

Et pour illustrer mon propos, l'occasion m'est donnée aujourd'hui de passer en revue les différentes réalisations et chantiers menés avec succès depuis près de deux décennies à La Réunion. Indéniablement, la politique régionale de l'Union européenne, sa contribution déterminante aux projets structurants de notre île, et la reconnaissance institutionnelle des Régions Ultrapériphériques obtenue avec le traité de Maastricht, nous ont permis de progresser vers l'égalité économique et une meilleure cohésion sociale.

* *

*

Mais il est utile, je pense, avant d'aborder concrètement l'action de l'Union européenne en faveur de La Réunion, de revenir rapidement sur **le concept d'ultrapériphérie**, c'est-à-dire sur la réalité géographique, économique et sociale qu'elle contient. La Réunion fait partie des sept régions ultrapériphériques qui constituent un groupe-cible particulier au

sein de l'Union européenne à l'égard duquel le Conseil européen a exprimé à plusieurs reprises un intérêt particulier. Elles jouissent en effet d'un statut spécial en vertu de l'article 299.2 du Traité d'Amsterdam parce qu'elles ont en commun des contraintes spécifiques. Sans m'étendre sur les handicaps de notre région du fait de son éloignement du continent européen, de son isolement au sein de zones peu développées, de sa dimension réduite, de son caractère insulaire, je rappellerai que notre île, en plus des risques naturels importants, subit des coûts de productions élevés, des surcoûts d'approvisionnements et d'écoulement, des difficultés à réaliser des économies d'échelle et une dépendance encore trop importante envers l'extérieur. C'est la grandeur de l'Union européenne d'avoir reconnu la nécessité de mesures spécifiques et dérogatoires et de les inscrire en bonne place dans la future Constitution européenne (à travers l'article 424 du titre III) pour donner une chance pérenne de développement à La Réunion et à sa population.

* *

*

L'île de La Réunion a bénéficié largement des politiques régionales financées par **les Fonds structurels européens**. Du balisage des sentiers de randonnées à l'assainissement des eaux usées, en passant par la pose de filets de protection sur la route du littoral et aux infrastructures portuaires et aéroportuaires, l'Europe est présente aux quatre coins de l'île. En effet la Réunion figure parmi les principales régions bénéficiaires des Fonds structurels, avec un montant d'aides globales de 410 millions d'euros entre 1989 et 1993 et 710 millions d'euros entre 1994 et 1999. Au total, la région aura bénéficié d'un soutien financier de l'Union européenne d'environ 1,2 milliard d'euros. Durant cette décennie, la conjugaison des efforts de l'Union européenne, de l'Etat et des collectivités locales a donc fait la preuve de son impact positif sur l'économie locale, même si notre île doit encore relever des défis majeurs pour son développement. Mon propos n'est certes pas de vous livrer une véritable radiographie des politiques communautaires appliquées à La Réunion, mais

derrière ces chiffres, il faut voir des réalisations concrètes et des projets de développement menés à terme.

* *

*

La mise en oeuvre du premier **Plan de Développement Régional (P.D.R. I)**, couvrant la période 1989-1993, a accéléré notamment la modernisation des infrastructures de l'île. Trop nombreuses pour être toutes rappelées, les réalisations de cette période ont permis à la région de valoriser ses atouts dans le cadre du marché intérieur. Parmi celles-ci on retiendra : le doublement des capacités d'accueil du port de la Pointe des Galets (actuellement le 3^{ème} port conteneurs français avec un trafic annuel de près de 3,3 millions de tonnes), et la construction d'une nouvelle piste sur l'aéroport international Roland Garros, l'endiguement des principales ravines, la valorisation des terres agricoles des Hauts, la formation de 55 000 personnes, ...

* *

*

Le deuxième **Plan de Développement Régional (PDR II)**, couvrant la période 1994-1999, a largement concrétisé ces progrès. L'Europe a continué à prendre une part considérable dans l'équipement et le développement de La Réunion : le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) a permis de financer notamment les travaux de l'aéroport de Pierrefonds, l'extension de l'aérogare passager de Gillot. Ces deux aéroports internationaux comptabilisent aujourd'hui plus de 1,5 millions de passagers et 24 000 tonnes de fret. Ils autorisent également, même s'ils restent encore insuffisants, 20 vols hebdomadaires à destination de l'Europe, et une desserte régionale conséquente développée en grande partie par la compagnie réunionnaise AIR AUSTRAL. En ce qui concerne des réalisations importantes qui situent l'Europe dans la vie quotidienne des Réunionnais, il faut encore citer, dans le cadre du désenclavement, les déviations de Cambuston, de l'Etang salé, l'Axe Mixte Saint-Paul-le Port, le boulevard Sud, et par ailleurs, la Zac 2000, le Port de Pêche de Sainte-Rose, la mobilité, l'apprentissage, 4 lycées, l'aide à l'export, ...

* *

*

Le DOCUP 2000-2006 se chiffre quant à lui à 1 milliard 500 millions d'euros, soit 2 fois plus que le précédent. A l'échelle nationale, la Réunion représente 10% des Fonds structurels destinés à la France, et 45% des crédits de l'objectif 1 français. Ce qui est considérable. Ces aides ne sont pas justifiées par une forme de charité ou d'assistance mais parce que nous avons su très tôt nous placer dans une attitude et une véritable démarche de lobbying et de partenariat. J'y reviendrai tout à l'heure.

Ces fonds, nous les consommons, et nous les consommons bien puisqu'à l'examen de l'avancée des projets, la Commission européenne vient de nous octroyer une réserve de performance de 72 millions d'euros. Contrairement à ce qui se dit sur la situation métropolitaine, La Réunion, elle, ne manque pas de projets et de grands projets, je pense notamment à la route des Tamarins, essentielle pour faciliter les

déplacements des Réunionnais, au transferts de l'eau d'Est en Ouest, très attendu par nos agriculteurs, à l'aménagement du littoral de Saint-Denis qui devait se doter d'une façade maritime digne de la plus grande capitale de l'Outre-mer. Je pense également au projet d'extension de Port Réunion qui ambitionne de devenir une plate-forme d'éclatement pour la zone Océan indien avec un nouveau quai, un chenal plus profond, un cercle d'évitage plus grand et enfin une nouvelle darse de pêche, vitale pour notre filière pêche, qui sont d'ores et déjà programmés. Et je pourrai en citer bien d'autres projets naturellement, mais je préfère cibler mon propos sur les secteurs que j'estime essentiels pour notre économie.

* *

*

Nous avons toujours cherché à valoriser nos atouts traditionnels. La Réunion est forte de son **agriculture et de sa filière canne-sucre**, qui constitue le deuxième poste d'exportation avec de nombreuses exploitations réparties sur toute l'île. Je me félicite que la Réunion et les autres RUP aient

pu être exclues des mesures de découplage prévues dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune. Nous nous attacherons à ce que le même souci de préserver des filières aussi déterminantes que fragiles pour notre économie inspire la Commission dans sa réforme définitive du régime sucrier européen. 220 000 tonnes de sucre pour près de deux millions de tonnes de cannes, la campagne sucrière 2004 s'est terminée sur un résultat très encourageant pour notre filière. Mais au-delà de ses très bons chiffres, c'est la stabilité économique et sociale de notre île, son équilibre environnemental qui sont en jeu dans cette réforme. Cette multifonctionnalité de la canne à sucre nous pousse naturellement à revendiquer des compensations intégrales à la baisse annoncée du prix d'intervention européen.

* *

*

De même, nous pouvons être satisfaits que notre situation particulière ait été reconnue dans le cadre de la réforme de **la Politique Commune de la Pêche**. En effet, la pêche constitue

un secteur économique très prometteur pour notre île. Ainsi le volume des prises débarquées a été multiplié par plus de 2 en 10 ans, la valeur des produits débarqués a été multipliée par 3 dans le même temps, et la flottille professionnelle a augmenté de plus de 30%. Ce qui démontre qu'il existe des opportunités de développements importants dès lors que l'Union européenne prend en considération nos spécificités. Parce que notre île se situe dans un environnement où la ressource halieutique est encore disponible, la mobilisation des élus et des socio-professionnels devra se poursuivre afin d'obtenir, dans le cadre de la Politique commune de la Pêche réformée, la pérennisation d'un régime spécifique aux RUP bien au-delà de 2007. Il nous faudra aussi rester vigilants sur le risque de classement par la CITES de la légine parmi les espèces futures à protéger.

* *

*

L'Union européenne défend aussi avec vigueur **notre tissu économique** parce que, là encore, nous avons su nous

organiser et nous approprier, dans un réel esprit de partenariat, les questions qui déterminent notre avenir. L'implication forte et responsable des socio-professionnels a été décisive dans la défense de dossiers vitaux pour notre avenir : désenclavement économique, maintien de dispositifs fiscaux dérogatoires, promotion de nos savoir-faire... Le Comité de Pilotage de l'Industrie (CPI), l'Association pour le Développement Industriel de la Réunion (ADIR), l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer, le Club Export, et d'autres encore, ont toujours été moteurs de grands projets, de propositions et de capacités d'expertises pour l'avenir. Lorsque l'Europe leur donne les moyens de la réussite par la prise en compte de nos handicaps, les industriels et les entrepreneurs réunionnais savent être aux avant-postes de la créativité et de l'inventivité. 370 millions d'euros sont inscrits au DOCUP 2000-2006 en faveur des entreprises réunionnaises dont 90 millions d'euros sous formes d'aides directes. Grâce à ces aides communautaires, les chefs d'entreprises et les industriels ont su mettre au point des procédés innovants dans divers domaines tels que

l'agroalimentaire, l'énergie avec les centrales thermiques mixtes bagasses (résidu de cannes)-charbon, les matériaux de construction adaptés à notre environnement climatique. Ils concourent aujourd'hui à la valorisation des travaux des laboratoires universitaires et soutiennent les organismes de recherche appliquée (CERF, CIRAD...).

* *

*

Dans un autre secteur essentiel pour la Réunion, celui de **la scolarité**, l'Europe contribue pour une large part à la formation des jeunes réunionnais. Afin de nous aider à faire face à la croissance soutenue des élèves, elle participe au financement de construction et de réhabilitation de nombreux établissements scolaires. Notre système éducatif primaire et secondaire compte près de 225 000 élèves répartis dans 651 établissements dont 73 collèges et 44 lycées. Contrairement à la France métropolitaine, La Réunion connaît encore à chaque rentrée scolaire des ouvertures d'établissements. A travers le PDR III, l'Union participe à la construction de sept nouveaux

lycées, de quatre collèges et à la réhabilitation de dix établissements secondaires, sans oublier la rénovation des écoles primaires. De fait, l'institution scolaire réunionnaise a fait l'objet de progrès considérables au cours de la dernière décennie. Ainsi le taux de réussite au bac à La Réunion est passé de 59,7% en 95 à 73,8% en 2001.

Pour le développement de La Réunion, vous l'aurez compris, un soutien communautaire à tous ces secteurs est donc indispensable. En nous plaçant dans la même situation de compétitivité que nos concitoyens du continent européen, l'Union européenne contribue à réunir les conditions qui nous permettent de déployer toutes nos ambitions.

* *

*

Cette solidarité manifestée par l'Union européenne est donc nécessaire, mais plus encore légitime. En effet La Réunion dispose en matière de développement **d'atouts indéniables**, fondés en, particulier sur :

- Une position stratégique en tant que seule région européenne dans la zone Océan indien à proximité des continents africain et indien ;
- La présence d'une ZEE immense, de ressources halieutiques d'une grande diversité ;
- Un réservoir humain jeune et qualifié et une grande richesse culturelle ;
- L'existence de compétences et d'infrastructures de pays développés, avec la présence d'une université importante et en fort développement, des organismes nationaux de recherche reconnus au niveau européen et international ;
- Des atouts réel pour le développement : une stabilité politique et monétaire par rapport aux pays-tiers situés dans la zone, des conditions fiscales privilégiées.

* *

*

L'Europe est certes une chance pour La Réunion sur le plan humain comme sur le plan économique, car aucun chantier d'envergure ne s'y réalise sans l'apport financier de

l'Union européenne. La Réunion a su tirer parti de cette solidarité, mais elle a surtout su provoquer ces ajustements indispensables et les rendre évidents aux yeux de tous. C'est de cela dont je veux vous parler maintenant.

En effet, dans la préparation de La Réunion à la compétition européenne, les collectivités locales ont joué un rôle stratégique sur le plan institutionnel et statutaire. Sur le plan institutionnel, je citerai la mise en place dès 1995 en Guadeloupe de **la Conférence des Présidents des RUP**. Cette instance de concertation répondait à la nécessité d'inventer une politique de coopération étroite et d'imagination féconde entre les sept régions ultrapériphériques européennes. Cette formule originale d'un partenariat aussi nourri que possible, fut déterminante dans la prise en compte de nos spécificités.

Sur le plan statutaire, La Réunion, en concertation avec les autres Régions Ultrapériphériques et leurs Etats respectifs, a su également anticiper intelligemment la perspective de la

modification du Traité de Maastricht, et se mobiliser dès la conférence de Strasbourg en mars 1995 pour inclure dans le nouveau traité d'Amsterdam un article spécifique pour les RUP, **l'article 299.2**. La nouvelle politique communautaire que nous appelions de nos vœux se devait de donner une priorité de plus en plus grande à la réalité régionale, c'est-à-dire adapter les actions communautaires à la situation spécifique de notre île. Les années 90 auront surtout été pour La Réunion celles du franchissement d'une nouvelle étape décisive depuis le processus de départementalisation mis en place en 1946. Grâce aux mesures et aux aides proposées par l'Union européenne, c'est en effet une véritable dynamique de développement qui s'est mise en place. Pour s'en convaincre, il suffit d'ailleurs de constater le nombre important de panneaux de chantiers de constructions frappés du drapeau européen qui fleurissent un peu partout à La Réunion. Pour ma part, je vois dans ces nombreux investissements les signes d'une confiance des Réunionnais dans l'avenir, d'une confiance dans les atouts de notre île et dans notre modèle, d'une confiance enfin dans

une intégration européenne, qui, depuis 15 ans, fait profiter notre région de son dynamisme et de ses ressources en renforçant nos moyens de développement économique et social.

Dans cette démarche, il convient également de souligner l'intense **activité de lobbying** exercée en direction des instances communautaires, et plus particulièrement à l'égard des membres du Parlement européen. Pas moins de 4 délégations du Parlement européen se sont rendues à La Réunion ces dernières années, à mon initiative. Une délégation de la commission de la Pêche s'est rendue dans notre île en avril 2001, une délégation de la commission de la politique régionale, des transports et du tourisme, en septembre 2002, une délégation de députés européens UMP en avril 2003, et enfin, pour la première fois, la présidence et les chefs des délégations nationales du groupe PPE-DE en octobre 2003. Enfin dans la perspective de la réforme de l'OCM sucre, est attendue en mai 2005 une délégation de la commission de l'agriculture. De mon point de vue, ces déplacements doivent

permettre aux députés européens de mieux apprécier nos spécificités et de les sensibiliser aux besoins d'une région de l'Union européenne située au cœur de l'Océan Indien. Cette dernière démarche me paraît essentielle et devra être renforcée en direction notamment des nouveaux Etats membres dont certains représentants avaient déjà participé à la mission d'octobre 2003.

Je tiens également à insister sur **la qualité de la gestion des Fonds européens à La Réunion**. Notre île bénéficie d'un partenariat très étroit entre la Région, le Département et l'Etat grâce à l'Agence pour la Gestion des initiatives Locales en matières de Fonds européens (AGILE), créée en 1990 : première cellule européenne de France, unique cellule partenariale de France. Nous pouvons être satisfaits d'avoir construit un système de gestion sur la base de principes simples et dynamiques, qui ont contribué à ce que nous puissions afficher des taux de réalisation très satisfaisants sur les deux précédents DOCUP.

Dans la rubrique des initiatives réunionnaises que je tiens à saluer, figure la mise en place depuis 2003 d'un site internet, qui est devenu, je le pense, une référence, **le site www.euopereunion.org**, qui a pour ambition non seulement de rendre visible et transparente l'intervention de l'Union européenne à La Réunion, mais de clarifier également l'impact de l'Union européenne sur le développement de l'île. Avant tout destiné aux bénéficiaires potentiels et organismes d'appui, le site s'adresse également au grand public. Il propose ainsi le détail des financements européens, l'ensemble des critères d'intervention, les documents officiels récemment parus, des exemples précis de projets cofinancés par les Fonds structurels européens. En visitant ce site, les Réunionnais sont informés précisément sur la participation des Fonds structurels au développement de l'île et prennent conscience de la nécessité d'approfondir en permanence ce lien privilégié avec l'Europe.

* *

*

Pour les années à venir, d'autres enjeux importants nous attendent encore : je songe notamment aux difficiles négociations européennes qui s'annoncent pour la réforme de l'organisation commune de marché pour le sucre, au référendum pour la ratification du projet de Constitution européenne qui constitue un enjeu considérable pour l'Outre-mer, à l'entrée de nouveaux pays dans l'Union européenne, et enfin aux perspectives financières encore imprécises pour la prochaine période 2007-2013.

Il convient donc probablement de sensibiliser à nouveau les Réunionnais sur l'intérêt qui est le nôtre à conforter ce processus de construction européenne, et à continuer à relever le défi de notre ambition européenne.

Je vous remercie.